

VOUS DÉSIREZ SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOTRE COOPÉRATIVE?

Être une personne administratrice de la Coopérative est une expérience forte enrichissante. Appuyées par une équipe de direction, les personnes administratrices veillent à la planification et au contrôle des orientations de la coopérative dans le but de satisfaire les besoins et les aspirations de ses membres et de sa communauté en générale.

Généralement, les réunions ont lieu le mardi soir, soit de 18 h à 20 h et sont précédées d'un repas (entre 17 h 30 et 18 h).

Si vous envisagez devenir une personne administratrice, **vous devez être membre de la coopérative.**

Voici quelques éléments de réflexion pour vous aider à prendre une décision éclairée!

Votre mandat comprend les responsabilités suivantes :

- Le mandat est de trois ans;
- Se réunir environ onze fois par année et participer à l'AGA;
- Collaborer à prendre des décisions sur des dossiers stratégiques;
- Adopter les prévisions budgétaires et exercer un suivi régulier des états financiers;
- Promouvoir activement le système coopératif;
- Avoir du leadership, être autonome et capable d'assumer des responsabilités importantes;
- Participer à l'un des quatre comités : finance, gouvernance, vie associative ou ressources humaines.
Ces comités sont composés de 3 ou 4 personnes administratrices et se réunissent au besoin (environ 3 à 4 fois par année).

Si...

- Vous êtes disponible pour assister aux réunions;
- Vous savez ce que vous pouvez apporter à la coopérative.

Alors...

La Coopérative funéraire de l'Estrie vous attend !

Une allocation de 125 \$ par réunion du conseil d'administration est versée.

Deux façons :

1. Remplir le formulaire de mise en candidature disponible en ligne accompagné d'une lettre expliquant vos motivations. Ce formulaire doit être soumis 14 jours avant l'AGA.

Pour l'AGA 2026, la date limite est fixée au 10 novembre 2026.

2. Soumettre votre candidature spontanée à la direction générale slemay@coopfuneraire.com car il y a parfois des postes vacants durant l'année.